

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-928/SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 75-928/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

16 mai 1975

Numéro JO

n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro

10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les Cercles de Tadjourah et Obock est interdit à M. Youssouf Ali Doualeh, né vers 1938 à Djibouti (TFAI), condamné le 5 mars 1973 par le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti à 3 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour, pour vol et tentative de vol, écroué le 13 juillet 1972, a bénéficié d'une remise de 2 mois de prison, libéré le 13 mai 1975.